

APPEL D'OFFRE OUVERT

**Cahier des Clauses Techniques et Particulières
(CCTP)**

Objet de la consultation
Etat des lieux, diagnostic et Tendances & Scénarios du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence

Pouvoir adjudicateur
SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle 94 100 Saint-Maur-des-Fossés Tel : 01 45 11 65 71

Lu et Accepté

Date : le

Le prestataire soussigné
(Signature et cachet)

PREAMBULE.....	3
I. CONTEXTE DE L'ETUDE	3
A. LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE.....	3
B. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN MARNE CONFLUENCE	4
C. EMERGENCE DU SAGE ET MOTIVATIONS DES ACTEURS LOCAUX	5
D. PERIMETRE DE L'ETUDE ET CLE DU SAGE MARNE CONFLUENCE.....	6
E. LES GRANDS ENJEUX IDENTIFIES DU BASSIN	6
II. OBJET DE LA CONSULTATION ET COMPETENCES REQUISES	7
III. DETAIL DE LA PRESTATION A REALISER EN PHASE 1 : « ETAT DES LIE.....	8
A. CONTENU DE LA PHASE D'ETAT DES LIEUX.....	8
1. Objectifs et déroulement de la phase	8
2. Le contenu global et les données à exploiter	9
3. DETAIL DES INFORMATIONS A PRECISER ET DES DONNEES A EXPLOITER PAR THEME	10
1. Les caractéristiques générales du territoire	10
2. Les eaux superficielles	11
3. Les eaux souterraines.....	13
4. Occupation du sol et aménagements.....	14
5. Les milieux naturels.....	14
6. Le ruissellement urbain.....	16
7. Les inondations.....	17
8. L'alimentation en eau potable.....	18
9. L'assainissement	19
10. L'industrie et l'artisanat	21
11. L'agriculture	21
12. Les activités nautiques et la navigation	22
13. Les autres usages	23
B. REDACTION DE CAHIERS DES CHARGES POUR DES ETUDES COMPLEMENTAIRES : OBJECTIF ET CONTENU DE LA PRESTATION	24
C. REUNIONS DE TRAVAIL A REALISER	24
D. DETAIL DES RENDUS A REALISER DANS LE CADRE DE CETTE PHASE	26
IV. DETAIL DE LA PRESTATION A REALISER EN PHASE 2 : « DIAGNOSTIC ».....	26
A. CONTENU DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC	26
B. REUNIONS DE TRAVAIL A REALISER	27
C. DETAIL DES RENDUS A REALISER DANS LE CADRE DE CETTE PHASE	28
V. DETAIL DE LA PRESTATION A REALISER EN PHASE 3 : « TENDANCES ET SCENARIOS »	29
A. CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PHASE « TENDANCES ET SCENARIOS ».....	29
B. REUNIONS DE TRAVAIL A REALISER	33
C. DETAIL DES RENDUS A REALISER DANS LE CADRE DE CETTE PHASE	33
VI. MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION	34
A. CALENDRIER DE REALISATION DE LA MISSION	34
B. REUNIONS DE TRAVAIL A REALISER	35
C. LISTE DES RENDUS	35
VII. ANNEXES.....	37

PREAMBULE

La CLE a souhaité intégrer dans un seul et même marché les phases d'état des lieux, de diagnostic et de définition des tendances et des scénarios. Ce choix est déterminant dans la définition du calendrier du SAGE et dans la structuration du marché d'étude.

En effet, le choix de la stratégie du SAGE résulte de l'enchaînement entre un volet d'expertise technique (état des lieux, diagnostic) et un volet axé sur la concertation et une mise en débat. Le processus d'élaboration retenu doit ainsi assurer une meilleure continuité entre les différentes phases de l'étude et une plus grande efficacité. L'offre des candidats devra mettre en avant les moyens mis en œuvre pour garantir la continuité des réflexions et articuler au mieux les phases successives.

La CLE s'est aussi donnée l'objectif d'élaborer le SAGE sur une période relativement brève. Les documents du SAGE (PAGD et Règlement) doivent être rédigés au plus tard début 2014. Cette décision a des implications vis-à-vis :

- du prestataire, en termes de calendrier de réalisation ;
- des instances du SAGE (CLE, Bureau et commissions thématiques), qui s'engagent à être directives dans la démarche et les éléments à produire pour le SAGE, réactives dans la validation des étapes et pragmatiques en se concentrant sur l'essentiel sans chercher à être exhaustif.

L'ensemble des éléments pré-cités conditionnent fortement les missions du présent marché et les critères de sélection des offres.

I. CONTEXTE DE L'ETUDE

A. Les masses d'eau du territoire

Six masses d'eau de surface ont été identifiées dans le SDAGE sur le bassin Marne Confluence. La Directive Cadre sur l'Eau, et notamment les objectifs d'atteinte du bon état ou bon potentiel des masses d'eau, s'applique sur ces masses d'eau. Un intérêt sera néanmoins porté aussi aux cours d'eau non considérés comme « masses d'eau », au regard notamment de la Loi sur l'eau.

Les masses d'eau de type « rivière » du bassin versant Marne Confluence sont les suivantes :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif	Echéance
FRHR154A	Marne	Fortement modifié	Bon potentiel	2027
FRHR154B	Morbras	Fortement modifié	Bon potentiel	2027
FRHR154A-F6641000	Ru de Chantereine	Naturel	Bon état	2021
FRHR154A-F6642000	Ru de Merdereau	Naturel	Bon état	2021

Les masses d'eau de type « plan d'eau » du bassin versant Marne Confluence sont les suivantes :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif	Echéance
FRHL25	Base de Vaires-sur-Marne	Bon potentiel	2021

Les masses d'eau de type « canaux » du bassin versant Marne Confluence sont les suivantes :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif	Echéance
FRHR508	Canal de Chelles	Bon potentiel	2021

A noter : Le bassin versant concerne un réseau hydrographique bien plus vaste que ces seules masses d'eau avec des zones humides et de nombreux petits rus encore visibles ou non.

Deux masses d'eau de surface ont été identifiées dans le SDAGE sur le bassin Marne Confluence :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif	Echéance
3103	Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais	Bon état	2027
3104	Eocène du Valois	Bon état	2015

Ces masses d'eau souterraines s'étendent bien au-delà du bassin versant Marne Confluence. L'impact du territoire sur ces masses d'eau pourrait donc s'avérer plutôt mineur.

B. Les caractéristiques générales du bassin Marne Confluence

Le territoire Marne Confluence correspond à la partie aval, la plus urbanisée, de l'unité hydrographique Marne aval, identifiée dans le SDAGE Seine Normandie 2010-2015. Il s'étend de la confluence de la Marne avec la Gondoire jusqu'à la confluence de la Marne avec la Seine en amont de Paris. Le bassin fait près de 300 km² répartis sur 4 départements situés en Ile-de-France (la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la ville de Paris) et 58 communes (cf. annexe 1 : carte du périmètre). Aujourd'hui, environ 1 260 000 franciliens vivent dans le bassin Marne Confluence dont une large majorité se trouve dans la zone agglomérée de Paris et de sa proche couronne.

Le bassin ayant connu une urbanisation par vagues successives, le territoire présente aujourd'hui des séquences paysagères différenciées. La Seine-et-Marne présente un

contexte péri-urbain, marqué par le développement de la Ville Nouvelle dans les années 70-80, qui fait apparaître aujourd'hui une alternance de zones d'activités / d'habitat, de secteurs agricoles et de milieux naturels (forêts, etc.). A l'approche de Paris, le maillage urbain se densifie pour ne plus laisser apparaître que quelques îlots écologiques fragmentés et des cours d'eau fortement aménagés voire complètement couverts.

Le territoire est marqué par deux vallées : la vallée de la Marne et la vallée du Morbras. La Marne constitue l'axe principal du territoire. Son parcours dans le bassin dessine de larges méandres sur 35 km, typiques des cours d'eau de plaine, avec une pente faible de 45 cm par km. Elle entre sur le territoire du SAGE Marne Confluence après avoir passé l'importante agglomération de Meaux, serpenté entre les terrains agricoles de Seine-et-Marne et les boucles de Jablines. L'ensemble du bassin est sous influence océanique, les précipitations et les jours de pluie sont répartis de manière homogène sur l'année, le régime de la Marne est de type pluvial océanique avec étiage peu soutenu. Son régime hydraulique est directement sous l'influence de nombreux barrages et notamment le barrage réservoir du Der Chantecoq en Haute-Marne.

A l'image de l'ensemble du bassin et de certains de ses affluents, la Marne dans son cours aval est au centre d'enjeux multiples et majeurs :

- Elle assure la fonction essentielle de ressource en eau pour la production d'eau potable destinée à alimenter près de 3 millions de franciliens ;
- Elle est utilisée pour la promenade, la pêche, les activités nautiques, la navigation commerciale et de plaisance, elle génère un attrait touristique important... ;
- Elle sert d'exutoire de rejets des eaux d'assainissement et des eaux de ruissellement des grandes agglomérations urbaines de la petite couronne de l'Est parisien ;
- Elle est enfin un milieu vivant riche et rare en Île-de-France qui contribue à l'équilibre écologique de toute une région notamment par la présence d'îles et de zones protégées aujourd'hui de la pression foncière et de la présence humaine.

C. Emergence du SAGE et motivations des acteurs locaux

Le projet de SAGE Marne Confluence a émergé en 2007, sous l'impulsion du Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne, M. Du Cray, suite à une demande locale forte de la part d'élus comme d'usagers. Il fait suite au SAGE Marne aval, avorté pour des raisons de divergences d'enjeux entre le milieu rural et le milieu urbain. La particularité urbaine du territoire constitue aujourd'hui la problématique fédératrice du SAGE puisque génératrice de pressions multiples sur les milieux aquatiques.

Le Syndicat Marne Vive (SMV), structure d'études et de conseil qui œuvre pour l'amélioration de la qualité de la Marne depuis 1993, s'est très tôt impliqué dans la démarche d'émergence du SAGE en accompagnant l'Etat. Il a activement participé à la consultation des acteurs locaux et il a réalisé l'étude préliminaire pour identifier les enjeux majeurs du territoire, de 2007 à 2010.

L'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne Confluence est intervenue le 21 septembre 2010. Elle marque le début de la phase d'élaboration du SAGE. La CLE ne possédant pas de personnalité juridique, le Syndicat Mixte Marne Vive a été

désigné pour être la structure porteuse en charge d'assurer l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'animation de la procédure.

Les derniers mois ont été consacrés à la prise de contact avec les instances du SAGE. Ont notamment été définis le calendrier d'élaboration du SAGE, le contenu des commissions thématiques ainsi que les modalités de travail. Ainsi, des réunions d'information de sont tenues en Bureau (19 novembre 2010) puis en CLE (16 décembre 2010). Elles ont permis de lancer la dynamique de travail en commissions thématiques (cf I. E.).

D. Périmètre de l'étude et CLE du SAGE Marne Confluence

Le périmètre du SAGE Marne Confluence a fait l'objet d'un arrêté inter préfectoral en date du 14 septembre 2009. La présente étude portera sur le périmètre du SAGE soit :

- Un bassin versant d'environ 300 km² ;
- 58 communes
- 35 km de cours d'eau principal (la Marne) et près de 60 km d'affluents

Certains thèmes pourront être étudiés au-delà du périmètre du SAGE pour tenir compte des interactions avec les autres bassins versants (bassin amont notamment, pour les problématiques de pollutions).

La CLE du SAGE Marne Confluence, a été constituée par arrêté inter préfectoral du 21 janvier 2010, modifié par un nouvel arrêté en date du 10 septembre 2010. Elle comprend 78 membres qui se répartissent dans trois collèges comme suit :

- 43 représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,
- 22 représentants des usagers de l'eau, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 13 représentants des services de l'État et de ses établissements publics.

Le président de la CLE, élu parmi les représentants des collectivités territoriales est M. LEROY, 1^{er} adjoint au maire de Saint-Maur-des-Fossés et Conseiller Général du Val-de-Marne.

Le Bureau de la CLE, composé de 14 membres, suivra l'étude avec l'appui de l'animateur du SAGE.

E. Les grands enjeux identifiés du bassin

Comme indiqué ci-dessus, le SMV a été chargé, avant même d'être désigné structure porteuse du SAGE, de réaliser une étude préliminaire à la mise en place de la CLE. Cette étude a consisté en un état des lieux sommaire du territoire du SAGE s'appuyant sur la consultation des acteurs locaux. A l'issue de cette étude préalable et sur la base des obligations réglementaires dans le domaine de l'eau ont été identifiés les enjeux forts du bassin Marne Confluence :

- la préservation et la gestion des milieux naturels,
- la gestion qualitative de la ressource,
- la conciliation des usages liés à l'eau,
- le développement d'une dynamique d'aménagement durable du territoire.

Ces enjeux structurent les échanges au sein de la CLE puisqu'ont été mises en place les 4 commissions thématiques suivantes :

- « Milieux naturels »
- « Qualité »
- « Usages »
- « Aménagement »

Ces enjeux devront être affinés dans le cadre du SAGE en différents objectifs qui feront l'objet d'une traduction dans le SAGE en orientations et en actions.

La forte mobilisation et participation des acteurs du territoire lors des premières réunions des commissions thématiques est le signe d'attentes fortes de leur part et le gage d'une implication totale pour la suite de la démarche.

II. OBJET DE LA CONSULTATION ET COMPETENCES REQUISES

L'objet du présent marché consiste, dans le cadre de l'élaboration du SAGE Marne Confluence, à réaliser un état des lieux et un diagnostic du SAGE ainsi que dégager les tendances et élaborer des scénarios. Ce travail s'accompagnera de missions d'expertise et de prestations ponctuelles complémentaires. Le contenu détaillé de ces prestations est précisé dans les parties III, IV et V.

Le marché comporte 3 phases :

Volet technique de l'étude

- **Phase 1 : élaboration de l'état des lieux**
- **Phase 2 : élaboration du diagnostic**

Volet stratégique de l'étude

- **Phase 3 : élaboration des tendances, définition des scénarios et choix de la stratégie**

Ces 3 phases s'inscrivent dans une procédure complète d'élaboration du SAGE. Les autres étapes de cette procédure d'élaboration (rédaction des documents du SAGE : formulation des dispositions et des règles du SAGE sur la base de la stratégie et des objectifs retenus à l'issue de la présente prestation) ne font pas partie du présent marché. Le prestataire devra toutefois avoir à l'esprit ces étapes ultérieures pour réaliser l'état des lieux, le diagnostic puis les tendances et les scénarios afin d'apporter des éléments pertinents aux futures réflexions et exploitables pour les futurs documents.

Il est rappelé que cette mission est proposée dans un cadre réglementaire précis induisant une prise en compte permanente des guides d'élaboration et des textes réglementaires existants relatifs notamment aux SAGE et à la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

Les phases 1 et 2 constituent le volet « technique » du présent marché. Outre l'objectif d'assurer une connaissance partagée par les membres de la CLE des enjeux de gestion de l'eau du territoire, l'état des lieux doit conduire à énoncer les priorités à retenir sur le territoire du SAGE. Pour ce faire, il tiendra compte notamment de la protection des

milieux aquatiques, des projets et aménagements en cours, de leur impact, des nécessités liées à la mise en valeur de l'eau et de l'équilibre à assurer entre les usages.

Les prestations demandées consistent donc à la fois en une expertise, un accompagnement auprès des entités du SAGE Marne Confluence et en la rédaction de documents clairs et illustrés (schémas, cartes, graphiques...). Elles feront appel à des compétences techniques dans les différents domaines traités par le SAGE : assainissement, hydraulique, écologie et fonctionnalité des milieux naturels, aménagement/urbanisme...

La phase 3 représente le volet « stratégie » de l'étude. L'objectif est de dégager les tendances d'évolution du bassin versant au niveau des usages, de la qualité des milieux, de la gestion de la ressource en eau. L'analyse de ces évolutions et l'appréciation des écarts aux objectifs permettra d'établir différents scénarios contrastés. La prestation devra notamment s'appuyer sur une connaissance des jeux d'acteurs en place et une expertise économique (élaboration de variantes et chiffrage financier). Une évaluation socio-économique des scénarios devra être menée par étape et conjointement à l'élaboration de ces derniers afin d'éclairer les membres de la CLE. Cette séquence prospective devra permettre à la CLE de positionner ses ambitions et donc la stratégie du SAGE en toute connaissance de cause.

Tout au long de ces étapes, les acteurs locaux seront consultés. Ainsi, une réelle capacité d'animation de groupes de travail est nécessaire afin de favoriser une approche participative et une analyse objective des thématiques traitées.

Le prestataire devra disposer de l'ensemble de ces compétences.

III. DETAIL DE LA PRESTATION A REALISER EN PHASE 1 : « ETAT DES LIEUX »

A. CONTENU DE LA PHASE D'ETAT DES LIEUX

1. Objectifs et déroulement de la phase

Dans le cadre de l'état des lieux, le prestataire apportera une **expertise globale et critique des connaissances**, fondée sur une **collecte complète et structurée des informations et des approches disponibles** sur le territoire du SAGE. Son but sera donc, dans un premier temps de constituer un recueil des données et des connaissances existantes sur le bassin, pour l'ensemble des thématiques à enjeux pré-citées (assainissement, hydraulique, milieux naturels, inondation, usages...). Seront exploitées à la fois des données techniques, scientifiques, réglementaires et socio-économiques. Il évaluera dans un second temps les **manques de connaissances** à partir des informations disponibles/collectées pour chaque thème. Le prestataire identifiera notamment les thématiques pour lesquelles les données existantes sont hétérogènes et ne permettent pas d'aboutir à une vision cohérente à l'échelle du bassin versant. La phase d'état des lieux devra ainsi éclairer rapidement la CLE sur les études complémentaires à mener et la précision requise pour celles-ci. A l'issue de l'état des lieux par thème, le prestataire procédera à une **caractérisation globale du territoire** vis-à-vis de l'état des milieux, des pressions et des usages.

2. Le contenu global et les données à exploiter

Une étude préliminaire a été réalisée par le Syndicat Marne Vive en 2008 dans le cadre de la phase préliminaire du SAGE. Cette étude comprenait notamment un volet technique de synthèse sommaire des connaissances.

Il s'agit ici d'actualiser et de préciser cette étude : actualisation avec des données plus récentes, plus grande précision dans l'échelle d'analyse, approfondissements sur certains thèmes et territoires où les connaissances avaient été jugées insuffisantes lors de la réalisation de l'étude préliminaire.

Le prestataire prendra également en compte l'état des lieux du bassin Seine Normandie adopté par le comité de bassin le 20 novembre 2009 et les différents travaux réalisés dans le cadre de la révision du SDAGE Seine Normandie.

L'état des lieux devra comprendre notamment :

- Une caractérisation des masses d'eaux de surface telles qu'elles sont définies dans le guide technique d'évaluation de l'état de mars 2009 et des masses d'eau souterraines : caractérisation quantitative, qualitative et écologique.
- Une caractérisation des milieux naturels du territoire et plus particulièrement un recueil des données existantes sur les zones humides incluant, dans la mesure du possible, une connaissance des bassins d'alimentation de ces zones. Ce travail est à initier le plus en amont possible. Seront rassemblés les éléments bibliographiques et les connaissances de chaque acteur du territoire. Il ne sera donc pas fait recours à des compléments d'études sur le terrain ;
- Une analyse des principales pressions domestiques, industrielles, urbaines, agricoles, touristiques...et de leurs impacts cumulés (rejets, prélèvements), dans la mesure du possible, sur les masses d'eau considérées. La quantification des pressions, si elle n'est pas évidente, est un élément très important pour se placer dans la démarche de la Directive Cadre sur l'Eau, pour identifier les sources de pollution principales et pour délimiter des zones de pression plus ou moins forte. Ainsi, le prestataire cherchera à quantifier à l'échelle de sous-bassins versants qu'il déterminera, les pressions en termes de rejets, de prélèvements ou d'artificialisation des milieux. A cette même échelle de travail, le prestataire mettra en regard les flux de pollution rejetés dans la rivière pour différents paramètres pertinents, le type d'occupation du sol (notamment les aménagements existants), les volumes prélevés par les différents usages, le nombre d'installations de traitement, les obstacles à la continuité piscicole... avec l'état qualitatif et quantitatif mesuré.
- Une analyse socio-économique des usages et services associés à l'eau : activités récréatives, activités commerciales, alimentation en eau potable (AEP), prélèvements et rejets industriels, agricoles, rejets domestiques, etc.
- Une analyse des systèmes de gouvernance de l'eau sur le territoire : acteurs (champ d'action, territoire, compétences, rôles, conflits potentiels).

La prise en compte des différents plans d'action existants (Schéma directeur d'assainissement, Plan local d'urbanisme, contrat de bassin, Schéma Départemental à vocation piscicole, plan d'action nitrates, PPRI, recherche substances dangereuses dans l'eau, etc.), et des zonages qui en découlent est indispensable.

Depuis plusieurs années, le bassin Marne Confluence (notamment la Marne et le Morbras) a fait l'objet de nombreuses études. Les problématiques et le fonctionnement de ce territoire sont donc relativement bien connus, au moins de façon sectorielle, par les acteurs qui y interviennent. Le prestataire n'effectuera donc pas de recensement de terrain ou d'études particulières dans le cadre de ce présent marché. Il s'appuiera sur les données existantes portées à la connaissance du SAGE par les acteurs locaux et les services de l'Etat (données de suivi, inventaires, études réalisées...).

Au premier semestre 2011, chacune des 4 commissions thématiques du SAGE s'est réunie à 2 reprises. Ces réunions ont permis d'initier la phase d'état des lieux en recueillant notamment les données, études et connaissances d'un grand nombre d'acteurs. L'ensemble des éléments portés à la connaissance du SAGE et récupérés par le SMV au mois de mai 2011 est donné en Annexe 2.

Au plus tôt et en profitant des premières réunions des commissions thématiques auxquelles il participera, de même que lors des entretiens qu'il réalisera (cf partie III. C. 2.), le prestataire s'assurera auprès des acteurs concernés que toutes les données et études nécessaires à la bonne réalisation de l'état des lieux ont été portées à la connaissance du SAGE. Le cas échéant, il exploitera les études et données transmises à ces occasions.

A minima, le prestataire devra indiquer, pour chaque document/donnée à analyser, leur **cadre et objectif**, émettre un **avis critique** sur les éléments positifs et/ou négatif qu'il comporte, leur **validité** au vue de leur date de réalisation et des hypothèses/méthodes de l'époque et enfin leur **utilité** pour l'étude (cartes, mesures, données chiffrées, programmations, etc.). Ces éléments pourront par exemple être formalisés dans des fiches synthétiques et/ou une base de données.

Sont précisées ci-après (partie III. A. 3.), pour chaque thème, les principales études et données que le prestataire devra exploiter pour renseigner l'état des lieux.

Certaines données étant mises à jour annuellement, le prestataire devra les prendre en compte pour compléter utilement l'état des lieux in fine. Il tiendra compte également des évolutions réglementaires pendant la durée de l'étude (classement des cours d'eau, trames vertes et bleues, transcription de la directive cadre inondation, méthode d'évaluation de la qualité des cours d'eau...).

3. DETAIL DES INFORMATIONS A PRECISER ET DES DONNEES A EXPLOITER PAR THEME

1. Les caractéristiques générales du territoire

Les informations à préciser

Le prestataire décrira la géologie, la topographie et l'occupation du sol, les grandes lignes du paysage, ainsi que la pluviométrie à l'échelle du périmètre du SAGE.

Il précisera également les acteurs présents sur le territoire en indiquant leurs domaines et territoires de compétence (communes, intercommunalités, syndicats, ...).

Le prestataire fera état des démarches globales déjà engagées (par exemple le contrat de bassin Marne Confluence).

Les données à exploiter

Le prestataire exploitera les données brutes disponibles auprès des organismes compétents et les études générales réalisées à l'échelle de tout le bassin versant comme l'étude préliminaire du SAGE Marne Confluence (voir Annexe 2). Le prestataire s'assurera que les informations sur l'organisation des acteurs et les démarches globales engagées sont toujours valables et les actualisera le cas échéant, sur la base des informations recueillies dans le cadre de réunions et d'entretiens (voir partie III. C.).

2. Les eaux superficielles

Les informations à préciser

Le prestataire décrira :

- le **réseau hydrographique** actuel et passé (cartes anciennes du territoire) ;
- l'**hydraulique** du bassin versant et le **régime hydrologique** : mode d'alimentation, débits caractéristiques à l'étiage, variations saisonnières et interannuelles, dynamique d'écoulement, etc. Il précisera les cours d'eau ou portions de cours d'eau ayant fait l'objet de mesures de restriction provisoire de l'usage de l'eau et s'appuiera sur le suivi des stations d'assecs réalisés par l'ONEMA.
Le prestataire intégrera dans ce volet de l'état des lieux un schéma de fonctionnement de la Marne et de ses affluents (rus du Morbras, ru de Merdereau, ru de Chantereine, ru de Maubuée) illustrant les ouvrages existants et envisagés, les chutes d'eau, ainsi que la localisation des points de suivi quantitatif permanents et temporaires.
Le prestataire recensera les ouvrages présents sur les cours d'eau et décrira leur influence sur la dynamique d'écoulement (modes de gestion hydraulique). Il précisera les principes de gestion des différents biefs. Il évaluera également l'influence du barrage réservoir du Der Chantecoq, en amont du bassin, sur le soutien d'étiage de la Marne.
Le prestataire fera également le bilan des apports en eau par sous-bassin hydrographique et évaluera, sur une année complète, la contribution de la nappe alluviale au débit du cours d'eau d'une part et la contribution des rejets par temps de pluie d'autre part.

Ce volet apportera une vision globale sur l'organisation et le fonctionnement de la Marne et de ses affluents à l'échelle du périmètre du SAGE.

- la **morphologie du lit** :
Le prestataire proposera une caractérisation des rivières du bassin Marne Confluence en ce qui concerne les caractéristiques physiques du lit (géométrie, pente, granulométrie, faciès d'écoulement, dégradations).
Il caractérisera également les aménagements existants ou envisagés (endiguement, chenalisation, canalisation...) susceptible d'impacter la morphologie de la rivière et de ce fait la dynamique sédimentaire (zones d'érosion / zones d'envasement).
- La **qualité physico-chimique, chimique et hydrobiologique des eaux** :
Le prestataire caractérisera les masses d'eaux de surface conformément aux paramètres de l'arrêté du 25 janvier 2010 et au guide technique d'évaluation de l'état des masses d'eau de mars 2009. Il s'appuiera notamment sur les travaux de qualification de l'état des masses d'eau menés lors de la révision du SDAGE.

Le prestataire valorisera l'ensemble des points de mesure de la qualité chimique et/ou physico-chimique et/ou hydrobiologique (suivi patrimonial ou « ponctuel ») existants ou ayant existé en précisant, pour chaque station, les raisons qui ont motivé ces mesures, les paramètres suivis, les chroniques de données. Il effectuera un travail de synthèse de cette masse de données et proposera :

- une interprétation de la qualité des masses d'eau « à la station » sur la base des paramètres caractérisant l'état chimique / écologique ;
- une interprétation de la qualité des masses d'eau « à la station » sur la base des normes de qualité définies par l'arrêté du 25 janvier 2010, ainsi que sur les normes de qualité du SEQ Eau pour le paramètre Nitrate, ou sur la base de nouvelles normes applicables ;
- une analyse spécifique sur la contamination par les pesticides (non toutes prises en compte dans l'état chimique ou écologique) selon la grille SEQ-Eau (données DRIEE-IdF) ;
- l'évolution de la qualité des eaux à partir des données disponibles qui lui seront fournies par la cellule d'animation ;
- mettra en évidence les paramètres déclassants ;
- évaluera les flux de pollution transportés et l'écart au bon état.

Le prestataire devra apporter un regard critique sur l'ensemble des données de suivi qualitatif disponibles sur le territoire du SAGE afin d'évaluer la précision des mesures et la fiabilité de l'interprétation. Il analysera en particulier l'hétérogénéité des réseaux (paramètres analysés, fréquences, chroniques disponibles, etc.), leur complémentarité ou au contraire leur redondance. Il évaluera ainsi l'intérêt de procéder :

- à la simplification des réseaux de suivi (suppression des redondances) ;
- à la réalisation de nouvelles mesures en des points jugés stratégiques pour confirmer une tendance, une supposition ou bien apporter un éclairage sur un secteur sensible mal connu. Il précisera : une localisation pertinente de la station, les paramètres à suivre et leur fréquence d'analyse. Le prestataire ne réalisera pas ces mesures complémentaires dans le cadre de la présente étude.

Le prestataire relèvera, dans la mesure du possible, les paramètres caractéristiques de certains types d'activités (par exemple certaines substances toxiques ou les phytosanitaires agricoles/non agricoles) afin de pré-identifier les sources potentielles de pollution par secteur géographique pertinent.

Il précisera, le cas échéant, la qualité des eaux en amont immédiat du périmètre du SAGE Marne Confluence afin d'évaluer si ces sources de pollution peuvent provenir de l'amont.

Enfin, le prestataire portera un regard croisé entre les paramètres mesurés en rivière et les analyses d'eau brute des producteurs d'eau potable prélevant en rivière (y a-t-il notamment certains paramètres qui n'apparaissent pas dans l'état écologique/chimique, et qu'il serait intéressant d'étudier, mettre en lien état masse d'eau et qualité nécessaire pour la production d'eau potable, etc.).

Les données à exploiter

Le prestataire synthétisera les rapports de suivi qualitatif des différents producteurs de données du territoire, portés à la connaissance du SAGE et recensés à l'Annexe 2. Il les complètera et les actualisera, le cas échéant, à partir des données brutes listées à l'Annexe 2, dont notamment :

- * les données hydrologiques disponibles aux stations hydrométriques suivies par la DRIEE-IdF ;
- * les données de qualité physico-chimique, hydrobiologique et chimique issues des stations de suivi de la DRIEE-IdF et de l'Agence de l'eau Seine Normandie ;
- * les données issues des suivis ponctuels réalisés par le SMV et d'autres producteurs locaux de données (producteurs d'eau potable, SIAAP, ONEMA) et retranscrits dans l'Observatoire Marne Vive. Les données de suivis des départements (CG94, CG93, CG77) et d'autres acteurs locaux (SIAAM, SAN Val Maubuée, Communautés d'Agglomération...) seront intégrées à l'analyse. Ces données existent actuellement de façon éparse et n'ont pas été rassemblées au sein d'un tableau de suivi à l'échelle du territoire du SAGE. Ainsi, le prestataire rassemblera l'ensemble des suivis effectués sur le bassin versant et les exploitera de façon à illustrer l'évolution des eaux superficielles au cours des dernières années ;
- * les données sur l'état des masses d'eau et l'écart aux objectifs issues de la révision du SDAGE et de l'élaboration du programme de mesure,

Le prestataire synthétisera également les analyses et interprétations réalisées dans certaines études globales comme le Schéma Directeur Marne Vive, le schéma directeur de bassin « Morbras propre », l'étude globale du ru de Chantereine, etc sur le volet qualité des milieux aquatiques.

3. Les eaux souterraines

Les informations à préciser

Le prestataire décrira les aquifères présents sur le bassin versant, les masses d'eau souterraines, leur état quantitatif au regard des chroniques piézométriques ainsi que leur qualité chimiques au regard des paramètres et des seuils de bon état. Il s'appuiera notamment sur les travaux de qualification de l'état des masses d'eau menés lors de la révision du SDAGE.

Il caractérisera leur vulnérabilité aux pollutions de surface, leur fonctionnement et précisera les usages exploitant ces eaux souterraines.

Les données à exploiter

Le prestataire s'appuiera essentiellement sur les travaux de qualification de l'état des masses d'eau menés lors de l'état des lieux et la révision du SDAGE Seine Normandie. Il collectera et exploitera les chroniques piézométriques disponibles sur le secteur d'étude. Il recherchera et exploitera le cas échéant, les études pertinentes sur ce thème.

4. Occupation du sol et aménagements

Les informations à préciser

L'évolution conjuguée de la répartition spatiale des individus, des activités économiques et des transports a profondément transformé le territoire. La caractérisation de ce « phénomène urbain » et la compréhension de sa dynamique d'évolution (croissance démographique, zones de densification/de développement, taux d'accroissement de l'imperméabilisation des sols...) sont essentielles pour identifier et même prévoir les impacts sur le milieu.

Le prestataire recensera puis caractérisera (nature, localisation, caractéristiques en matière d'occupation des sols, etc.) les principaux aménagements existants ou en projet dans le périmètre du SAGE (ZAC, zones industrielles ou commerciales, pôle de développement, zones de densification notamment autour des futures gares du métro automatique en proche couronne, etc.).

Il évaluera les implications du développement urbain en matière de gestion du risque inondation, de gestion des ruissellements et de protection des espaces naturels (zones humides notamment). Le prestataire pourra par notamment établir une hiérarchie au regard de l'intensité des pressions subies.

Les données à exploiter

Le prestataire s'appuiera sur les documents structurants à différentes échelles du territoire, en particulier le SDRIF approuvé en 2008 et les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) des collectivités du SAGE visés à l'Annexe 2. Il obtiendra des précisions et collectera des informations directement auprès des services urbanisme des collectivités du périmètre (par exemple : quel est le potentiel de mutabilité des terrains ? Quels sont les projets de transformation des villes susceptibles d'impacter les milieux naturels et aquatiques ? etc.).

5. Les milieux naturels

Les informations à préciser

Le prestataire identifiera l'ensemble des espaces naturels constitutifs du territoire (bois, espaces verts, zones humides, rus, lacs, mares, berges végétalisées, etc.). Il les délimitera et définira ainsi les **réservoirs avérés ou potentiels de biodiversité**. Il caractérisera dans un second temps ces entités naturelles en décrivant la **qualité et la quantité des peuplements et des habitats** (à partir d'inventaires déjà réalisés) ainsi que la **fonctionnalité des milieux** (interconnexions, dans une logique de trame verte et bleue).

De manière plus spécifique, le prestataire :

- ✱ proposera une caractérisation des rivières du bassin Marne Confluence en ce qui concerne les **caractéristiques physiques des berges** (géométrie et structures des berges, dégradations, occupation des berges / aménagements) et **des habitats** (granulométrie, frayères, dégradations). Il précisera les gestionnaires des cours d'eau (lit + berges) ainsi que les programmes/pratiques/opérations d'aménagement et d'entretien sur leurs territoires respectifs.
- ✱ décrira le contexte piscicole de la Marne, de ses affluents (Morbras, Chantereine, Merdereau) ainsi que des lacs présents dans le périmètre du SAGE. Les facteurs de dégradation seront identifiés. Il recensera les ouvrages hydrauliques situés sur

le lit de la Marne et de ses affluents (seuils, barrages...) et précisera leur niveau de franchissabilité, leur statut et leur état d'entretien.

- ✗ localisera les zones humides du territoire et précisera leur niveau de fonctionnalité en fonction des connexions hydrauliques existantes. Il s'intéressera aux pressions qui s'exercent sur ces milieux (voir III.A.3.4. notamment) et dressera le bilan des espèces présentes sur le périmètre du SAGE dans les milieux aquatiques et les espaces humides associés.
- ✗ indiquera si les espaces naturels recensés font l'objet d'une protection particulière (Natura 2000, APB, ZNIEFF...) et en expliquera les raisons. Il évaluera les dispositifs de protection/restauration/entretien mis en œuvre (plan de gestion, avancement). De plus, il appréciera l'opportunité de démarches en ce sens pour certains secteurs non encore protégés, au regard de la qualité des espèces et des habitats en présence, de la potentialité de recolonisation de ces milieux et des pressions qui s'y exercent.

Enfin, le prestataire réalisera un état des lieux concernant les espèces invasives d'origine végétales et animales à l'échelle du bassin versant Marne Confluence. Pour cela, il mènera une analyse globale des secteurs à fort développement de ces espèces et des risques de (re)colonisation d'autres espaces non touchés actuellement. Il s'intéressera également aux initiatives prises sur le territoire pour lutter contre ces espèces invasives.

Les données à exploiter

Le prestataire synthétisera les études structurantes identifiées dans la liste de données et études portées à la connaissance du SMV (voir Annexe 2) et en particulier le Schéma directeur Marne Vive et son actualisation via l'étude sur l'état écologique de la Marne (SMV), les Atlas de la biodiversité des départements (CG93, 94 et 77), le diagnostic écologique du Val Maubuée (SAN) ainsi que les études et données de la Région Ile-de-France et de l'Agence des espaces verts.

Il complètera ces études avec :

- ✗ les données brutes déjà identifiées en Annexe 2, notamment celles relatives au recensement des zones humides et des espaces naturels (zonages et inventaires),
- ✗ les données piscicoles issues des suivis ponctuels réalisés entre autres par l'ONEMA, le SMV et le SAN Val Maubuée. Ces données sont actuellement sous forme de tableurs mais n'ont pas été rassemblés au sein d'un tableau de suivi à l'échelle du territoire du SAGE.
- ✗ les données complémentaires qu'il collectera, comme notamment les données actualisées de l'ONEMA sur les populations piscicoles ou les ouvrages ou les informations des associations de pêche sur la gestion des populations piscicoles.

Le prestataire n'effectuera pas lui-même d'expertise sur le terrain pour renseigner ces informations dans le cas où la bibliographie serait incomplète.

Le prestataire analysera également les plans et schémas départementaux (Plan Vert du CG94, SEVES...) ou communaux (SCoT, PLU sur les secteurs à enjeux de préservation des espaces naturels et des berges) et en explicitera les orientations et actions de préservation/protection envisagées ainsi que leur niveau de réalisation. Ce travail s'effectuera en tenant compte des premiers éléments du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) liés à la préservation de la trame verte et bleue ainsi que tout autre

document pertinent. L'approche du SAGE doit en effet être élargie à la prise en compte d'espèces non aquatiques mais qui peuvent être inféodées aux cours d'eau.

6. Le ruissellement urbain

Les informations à préciser

La maîtrise de la qualité et de la quantité des rejets urbains (assainissement et ruissellement) est un enjeu fort du territoire du SAGE, du fait de l'occupation actuelle des sols mais également des perspectives de développement envisagées sur le périmètre du SAGE (cf chapitre III.A.3.4.). L'expérience de certains acteurs du territoire montre que la gestion des eaux pluviales ne peut pas se régler uniquement par une approche hydraulique et normative. Il faut en effet que chaque projet d'aménagement intègre la gestion de l'eau dans les fonctionnalités de l'aménagement.

Le prestataire adoptera ainsi une approche à double entrée avec :

- D'une part une analyse globale et quantitative de la problématique :
 - Définir le taux d'imperméabilisation du territoire et caractériser les principales surfaces génératrices de ruissellement et de pollution.
 - Evaluer les capacités des équipements en place sur le territoire pour l'évacuation et le traitement des eaux pluviales (usines d'épuration de Marne-aval, Saint-Thibault-des-Vignes et Valenton, ouvrages de rétention des eaux pluviales, réseaux).
 - Qualifier le potentiel des sols pour l'infiltration des eaux pluviales.Cette première approche sera complétée d'une évaluation des tendances et des perspectives à partir :
 - des projets d'aménagement « nouveaux » étendant les surfaces imperméabilisées ;
 - des surfaces de renouvellement urbain prévues ;
- D'autre part une évaluation des stratégies de gestion des eaux pluviales mises en œuvre par les différents acteurs et de leurs « outils » normatifs (règlements d'assainissement, PLU, SCoT, etc.) et non normatifs (« approche projet », doctrines des départements et autres principaux maîtres d'ouvrages). Cette analyse vise à dégager les points forts et les points faibles de ces « outils » (méthode, rédaction) d'un point de vue **technique** (techniques utilisées, débits de fuite appliqués, justification et pertinence de ces choix), **économique** (moyens nécessaires pour les mettre en œuvre et assurer un suivi) et **politique/sociologique** (acceptation locale par les acteurs et les usagers, intérêt pédagogique, compétences des maîtres d'ouvrages et autres acteurs...).

Le prestataire recensera par ailleurs les programmes d'actions/démarches engagés pour gérer quantitativement et qualitativement les eaux de ruissellement issues de ces zones urbaines.

Les données à exploiter

L'analyse de cette problématique s'appuiera notamment sur l'étude :

- des principaux documents réglementaires (règlement d'assainissement des départements, SCoT, PPR ruissellement sur le Val-de-Marne, etc.)

- d'une sélection de documents locaux jugés pertinents (notamment les PLU mentionnés à l'Annexe 2, et le cas échéant une sélection de règlement d'assainissement « locaux »)
- de certains projets pertinents dans leur approche de la gestion des eaux pluviales et des pollutions associées, dans la mise en valeur de l'eau et son intégration paysagère (les projets mentionnés à l'Annexe 2 s'y rapportant seront étudiés en priorité)
- des doctrines et stratégies des départements et des principales collectivités du territoire (le prestataire privilégiera des entretiens avec ces acteurs).

Le prestataire interrogera également les principaux acteurs dans le domaine de la gestion des eaux pluviales (SIAAP, Conseils généraux, Communautés d'agglomérations compétentes...) sur les actions et démarches engagées au cours des dernières années ou à venir et sur les modifications qu'elles ont engendrées en termes d'impacts.

7. Les inondations

Les informations à préciser

La forte urbanisation du territoire du SAGE Marne Confluence y rend la problématique des inondations particulièrement sensible. Que ce soit par débordement de cours d'eau ou débordement de réseau, les atteintes potentielles aux hommes, aux biens et aux activités doivent être évaluées. Pour cela, les zones soumises à des inondations doivent être circonscrites et les causes identifiées.

Pour les inondations liées aux cours d'eau, le prestataire devra identifier, à partir des documents et études s'y rapportant (cf Annexe 2 notamment) :

- les zones inondables, les enjeux exposés et leur vulnérabilité ;
- caractérisation de l'aléa (débits caractéristiques, hauteur de submersion, pluies caractéristiques) ;
- événements historiques ;
- ouvrages hydrauliques ayant un impact sur la gestion des crues ;
- ouvrages de protection et zones protégées (digues, à partir de la base de données Bardigues) ;

Le prestataire s'intéressera aussi aux aspects environnementaux liés aux inondations :

- zones humides en zone inondable, zones humides servant à la régulation hydraulique, etc.
- incidence des inondations sur le risque de déversement de polluants en zone inondable, risque de pollution transportée par le ruissellement, etc.

Enfin, il clarifiera la gouvernance dans ce domaine : quelles compétences exercées (en termes de compétences dévolues réglementairement et d'expertise développée), par quels acteurs (syndicat locaux, communes et associations éventuellement, mais surtout IIBRBS et Entente Marne), en termes de maîtrise d'ouvrage et de gestion des ouvrages hydraulique ayant un impact sur les crues, maîtrise d'ouvrage et gestion des digues de protection, aménagement, réduction de la vulnérabilité, information, prévention et gestion des crises, etc.

Le territoire du SAGE est aussi concerné par d'autres formes d'inondations : phénomènes de ruissellement de surface et de concentration de celui-ci, débordements de collecteurs par temps de pluie (certains correspondant à d'anciens rus intégrés au réseau

d'assainissement), débordements de réseaux d'eaux usées à cause des apports d'eau météorique. Ces événements surviennent régulièrement lorsque se produisent des pluies intenses. Le prestataire recherchera les informations disponibles, notamment auprès des gestionnaires de réseaux d'assainissement (recensements, bases de données, cartographie, etc).

Les rejets pluviaux dans les rivières peuvent aussi être des vecteurs de propagation des crues de rivière à l'intérieur du territoire. Certains rejets sont équipés de dispositifs visant à isoler le réseau d'assainissement de la rivière. Ces dispositifs situés à l'interface des réseaux d'assainissement et des rivières seront recensés, et le degré de protection autant que possible précisé.

Les données à exploiter

Le prestataire caractérisera les outils existants pour la prévention des crues, la prévision des crues et la gestion de crises :

- PPRI ;
- Programmes d'action locaux, Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) ;
- Surveillance et prévision des crues (exercée sur la Marne par la Service de Prévision des Crues Seine Moyenne, Yonne, Loing)
- Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) ;
- Directive Inondation (dans la perspective de sa mise en œuvre à travers les plans de gestion du risque inondation en 2015) ;
- Conservation de la mémoire des inondations (par la pose de repères de crues par exemple) ;
- Etc.

Il exploitera également les éléments suivant :

- Etudes et données sur la régulation du débit de la Marne par le barrage du Der-Chantecoq géré par l'IIBRBS ;
- Autres études structurantes : hydraulique, évaluation des risques... ;

Une attention sera portée à la transcription et la mise en œuvre de la Directive cadre inondation dans le droit français et de manière opérationnelle sur le territoire du SAGE (réglementation, études réalisées dans le cadre de sa mise en œuvre).

Pour les autres types d'inondations, le prestataire valorisera :

- Les études, bases de données, cartographies localisant les secteurs sensibles au ruissellement de surface et aux débordements de réseaux par temps de pluie.
- La cartographie des anciens rus.
- Les dispositifs de protection des réseaux d'assainissement vis à vis des crues de rivière (description, études de fonctionnement ...)

8. L'alimentation en eau potable

Les informations à préciser

Le périmètre du SAGE comporte relativement peu de captages d'alimentation en eau potable (3 en Marne et quelques forages en eaux souterraines non significatifs à l'échelle du SAGE). Néanmoins, ces captages permettent l'alimentation en eau potable de 2,4 millions

d'habitants, ce qui est considérable et confère une grande responsabilité au territoire dans la protection de cette ressource.

Pour chaque captage, le prestataire les localisera, qualifiera les installations en place et précisera :

- les volumes prélevés ;
- la population desservie (par les ouvrages locaux, et les ouvrages extérieurs alimentant le territoire) ;
- la qualité de la ressource en eau souterraine et son évolution passée ;
- la qualité des eaux brutes captées dans les eaux superficielles, notamment à travers les paramètres spécifiques suivis par les producteurs d'eau potable avec son évolution et son impact sur le niveau de traitement nécessaire ;
- la qualité des eaux distribuées ;
- les modes de sécurisation de l'approvisionnement :
 - ✕ périmètres de protection des captages,
 - ✕ interconnexions et plans de secours existants (ex : des puits à l'Albien...)
- le prix du service de l'eau : prix de l'eau selon les communes et la qualité du service (notamment à partir des données de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement, selon le taux de remplissage de la base de données par les collectivités, de l'observatoire du prix de l'eau du département de Seine-et-Marne, etc.)

Le prestataire fera aussi état de la gouvernance (acteurs, compétences) dans le domaine de la production et de la distribution d'eau potable.

Les données à exploiter

Le prestataire s'appuiera notamment sur les cartes des réseaux de transport en eau potable du territoire du SAGE ainsi que sur les données fournies dans les rapports annuels des délégataires. Il contactera, le cas échéant :

- l'Agence régionale de santé ainsi que les structures de gestion en charge des captages recensés ;
- les producteurs d'eau et leurs éventuels délégataires.

Les données de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement et des autres observatoires locaux seront valorisées.

9. L'assainissement

Les informations à préciser

L'amélioration de la qualité, notamment par la réduction des rejets polluants dans les milieux aquatiques, est une des orientations fortes d'ores et déjà identifiées pour le SAGE Marne Confluence.

Sur le bassin Marne Confluence, l'assainissement est très majoritairement assuré par le SIAAP et par la station d'épuration du SIAM basée à Saint-Thibault-des-Vignes, en amont immédiat du périmètre du SAGE. En l'absence de traitement « local », l'enjeu majeur du bassin concerne la collecte et le transport des effluents, avec des problématiques d'état des réseaux, de conformité des branchements au réseau, de déversements d'eaux usées par temps sec / par temps de pluie, etc.

Le prestataire aura pour mission de :

- caractériser les installations de traitement de Noisy-le-Grand (usine « Marne aval ») et de Saint-Thibault-des-Vignes et de préciser la qualité des eaux rejetées (auto-surveillance : qualité des rejets, rendements, niveau de fonctionnement vis-à-vis des normes réglementaires en vigueur, etc.). Il indiquera aussi les modes de gestion/traitement des boues ;
- recenser et caractériser globalement les installations de collecte et de transport des eaux usées domestiques collectives présentes sur le territoire :
 - ✗ connaissance patrimoniale des réseaux : état et capacités des réseaux, taux de raccordement domestique au réseau, activités non domestiques raccordées, séparativité du réseau, etc.
 - ✗ connaissance patrimoniale des ouvrages (bassins de rétention) : état, capacité, niveau d'envasement, débits de fuite...
 - ✗ interconnexion des réseaux et des ouvrages : continuité/discontinuité des types de réseaux (séparativité, capacité, etc.) dans une logique amont/aval ;
- qualifier la qualité des eaux rejetées au niveau des points de déversement du réseau par temps de pluie et au niveau des rejets des réseaux pluviaux stricts (rejets d'eaux usées par temps sec...).

Le prestataire fera ainsi état des **secteurs et points noirs** de pollution sur le bassin (non-conformité, débordements/rejets par temps sec et temps de pluie, mauvais raccordements, etc.).

Un état des lieux des installations d'assainissement non collectives sera également effectué : nombre d'installations, existence d'un SPANC, structures concernées, état des installations, etc.

Le prestataire décrira les opérateurs et leur stratégie d'assainissement sur le territoire.

Il s'appuiera notamment sur les schémas directeurs d'assainissement (élaborés à l'échelle départementale, intercommunale et communale) et sur les programmes d'actions engagés ou en projet dont il explicitera les orientations et précisera l'avancement.

Les données à exploiter

L'assainissement sur le bassin versant Marne Confluence est une thématique bien connue du fait de nombreuses études et de programmes de suivis/entretien annuels voire pluriannuels.

Le prestataire synthétisera notamment les études dites structurantes du SIAAP (Schéma directeur de l'agglomération parisienne) et des départements de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis (schémas départementaux d'assainissement), pour ce qui concerne le territoire du SAGE Marne Confluence, ainsi que les réflexions en cours pour la révision de certains de ces documents (en particulier le SIAAP et le CG93).

Il analysera aussi les études plus locales (Schémas d'assainissement communaux et intercommunaux, schéma directeur Marne Vive, etc.) et autres études spécifiques (impact des rejets des bateaux logement, schéma d'aménagement du bras de Gravelle, etc.) identifiées dans la liste de données mentionnées à l'Annexe 2 et recueillies par le SMV.

Le prestataire interrogera également des collectivités du territoire sur les travaux réalisés et les modifications apportées aux systèmes d'assainissement en précisant l'influence sur leurs impacts au milieu. Enfin, il valorisera les données d'auto-surveillance et l'inventaire des rejets dans la Marne effectués par la DRIEE-IdF (ex SNS).

Comme pour l'eau potable, il analysera les données de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement ainsi que les rapports annuels des délégataires.

10. L'industrie et l'artisanat

Les informations à préciser

En fonction des polluants chimiques identifiés en entrée de step ou dans les milieux aquatiques du territoire, le prestataire recensera et caractérisera les principaux industriels et activités artisanales susceptibles de causer ces pollutions. Il identifiera, lorsqu'elles existent, les modalités de traitement des effluents (in-situ, raccordement au réseau) en précisant la nature et les flux de polluants rejetés au milieu ou au réseau. Une attention particulière sera portée aux substances dangereuses émises (polluants de l'état chimique). Ce travail aura vocation à faire ressortir les **sites ou les branches d'activité les plus impactants** en terme de pollution.

Le prestataire pourra s'appuyer sur la connaissance des taux de raccordement des industriels par sous-territoires (arrêtés voire convention de déversement au réseau). Il ciblera ainsi les **secteurs potentiellement générateurs de pollutions** d'origine industrielle et/ou artisanale.

Le prestataire évaluera également les volumes prélevés par ces activités en précisant la part restituée au milieu.

Les données à exploiter

Les activités des sites industriels sont suivies à différents niveaux. L'Agence de l'eau Seine-Normandie (données d'auto-surveillance des rejets et des prélèvements des industriels), la DRIEE-IdF (établissements ICPE, Seveso, données des campagnes RSDE, base de données GEREP...), les Chambres de commerce et d'industrie ainsi que les Chambres des métiers (études de branches, etc.) mais aussi les collectivités telles que les conseils généraux et les communautés d'agglomération (suivi des rejets s'effectuant dans leur réseau, rapports SATESE) disposent chacun, pour ce qui les concerne, d'études et de données. Le prestataire s'appuiera autant que possible sur les informations portées à la connaissance du SAGE et se référera, si besoin, aux acteurs pré-cités pour recueillir des informations complémentaires.

11. L'agriculture

Les informations à préciser

Les surfaces agricoles représentent à peine 5% du territoire et leur incidence est principalement concentrée sur le bassin du Morbras et du ru de Chantereine.

Le prestataire recensera et localisera les exploitations ainsi que les types de cultures sur le territoire. Il précisera les surfaces irriguées, drainées ainsi que les pratiques agricoles

en vigueur (fertilisation, épandage) selon les surfaces cultivées. Le prestataire cherchera à quantifier les apports d'engrais et de phytosanitaires sur le territoire et les rejets au milieu associés. Il évaluera également les volumes prélevés pour l'irrigation actuellement et leur évolution sur les 20 dernières années, la localisation des prélèvements et l'origine de l'eau prélevée (souterraine et superficielle).

Le prestataire décrira les programmes d'actions/démarches engagées en terme d'évolution des pratiques pour limiter l'impact de l'agriculture et de l'irrigation sur les ressources en eau et les milieux (ex : mesures du Programme d'actions Nitrates, du plan Ecophyto 2018, etc.).

Le prestataire s'intéressera à l'impact agricole des territoires amont du SAGE, fortement agricoles et susceptibles de drainer des polluants jusqu'à la Marne. Il identifiera globalement les pratiques agricoles et les types d'intrants utilisés sur ces territoires amont et indiquera les politiques mises en place pour limiter les apports.

Les données à exploiter

Le prestataire exploitera les données disponibles auprès de la DDT77 et de la DRIAIF-IdF ainsi que les Chambres d'Agriculture du territoire du SAGE et en amont, et l'Agence de l'Eau (pour les prélèvements notamment). Les données les plus récentes du recensement général agricole (RGA) seront aussi analysées.

12. Les activités nautiques et la navigation

Les informations à préciser

Le bassin Marne Confluence, à commencer par la Marne, est l'objet de nombreux usages liés à la voie d'eau : la Marne est une voie navigable importante, un grand nombre d'activités nautiques s'y exercent, la pêche y est fortement ancrée, etc. Tous ces paramètres font de la conciliation des usages de la voie d'eau et des plans d'eau un enjeu majeur du territoire.

Le prestataire recensera donc :

- les activités de loisirs liées à l'eau : inclut notamment la pêche, l'aviron, le canoë-kayak, la voile, le ski nautique (la Marne et la base nautique régionale de Vaires – Torcy sont les principaux sites concernés) ;
- les activités liées à la navigation : la navigation commerciale, de plaisance ainsi que la navigation douce.

Il précisera la structuration de ces activités ainsi que leur poids socio-économique (nombre de clubs, d'adhérents, trafic de bateaux, nombre d'emplacements, etc.) et les projets d'évolution en cours. Il décrira également les installations et aménagements associés à ces activités : port de Bonneuil, ports de plaisance, zones de stationnement, points de mise à l'eau, etc.

Les bateaux logements, très présents sur la Marne, feront aussi l'objet d'une caractérisation.

Les situations conflictuelles et les secteurs les plus sensibles seront identifiés par le prestataire.

Les données à exploiter

Le prestataire exploitera en priorité les études portées à la connaissance du SAGE et notamment le Schéma directeur Marne Vive, l'étude stratégique du Pôle touristique des Boucles de la Marne, les rapports d'activité de Ports de Paris, ainsi que les données brutes communiquées au SMV par les différents usagers, VNF, les fédérations de pêche, etc. Il interrogera, en fonction des besoins en informations complémentaires, les associations, fédérations et clubs présents sur le territoire, ainsi que le Comité départemental de tourisme du Val-de-Marne, Ports de Paris et VNF.

13. Les autres usages

Les espaces associés aux milieux aquatiques sont des supports privilégiés pour de nombreux autres usages comme la promenade.

Le prestataire qualifiera le statut des berges des cours d'eau et plans d'eau du territoire (propriétaire, aménageur, gestionnaire) afin d'identifier clairement les opérateurs. Il décrira également leur fréquentation, leurs modes de desserte ainsi que l'accessibilité à l'eau pour l'usager.

Il s'appuiera notamment sur les plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ainsi que les schémas départementaux des itinéraires cyclables et évaluera l'importance des berges comme support à ces activités.

La sectorisation de la Marne par entités paysagères homogènes a déjà été réalisée sur la partie aval de la Marne. Ce travail pourra être complété pour la partie amont du territoire du SAGE. Le prestataire devra, sur ce point, mettre en valeur la dimension « cadre de vie » de la Marne et de ses berges.

Les milieux aquatiques sont source d'attractivité lorsque leur lit et leurs abords sont correctement valorisés. Aussi, un certain nombre d'opérateurs s'implantent localement pour proposer une offre touristique et une valorisation de ce cadre de vie exceptionnel en milieu urbain. C'est le cas des guinguettes et de bien d'autres activités touristiques et commerciales que le prestataire devra identifier avant d'en évaluer l'ampleur.

Le présent cahier des charges fixe les pistes d'analyse obligatoires pour chaque thématique. Il est néanmoins attendu que le prestataire propose une méthodologie complète pour la synthèse et l'analyse des thématiques précitées.

B. Rédaction de cahiers des charges pour des études complémentaires : objectif et contenu de la prestation

En fonction des disparités et des manques d'informations qu'il aura mis en évidence lors de l'état des lieux, le prestataire **ciblera des études complémentaires à réaliser**. Celles-ci pourront être menées par un ou des maîtres d'ouvrages locaux ou dans le cadre du SAGE Marne Confluence lui-même si elles s'avèrent d'intérêt général pour le territoire du SAGE et que le périmètre d'étude est cohérent avec celui du SAGE.

Le prestataire ne réalisera pas lui-même ces études. En revanche, il devra présenter en Bureau puis en CLE, pour chaque étude qu'il jugera pertinente, une description de l'objet de l'étude, du périmètre d'étude, du niveau de précision attendu ainsi qu'une évaluation de la durée et du coût de cette étude. Pour les études qui seront retenues par la CLE, il détaillera les résultats à attendre, la méthode (afin que les résultats soient comparables et/ou cumulables à ceux existants) et la nature des rendus.

En terme de calendrier, les propositions d'études complémentaires devront être formulées avant février 2012, pour une validation en CLE en mars 2012. Seules les études complémentaires qui seront approuvées par la CLE feront l'objet d'une description plus détaillée de la mission voire de la rédaction d'un cahier des **charges** (Cahier **des clauses** techniques particulières) par le prestataire.

La rédaction éventuelle d'un ou de cahiers des charges ne pourra excéder un mois, le délai sera précisé dans le bon de commande confirmant la prestation.

C. Réunions de travail à réaliser

1. Les objectifs de la concertation

Dans l'état des lieux, la concertation permettra d'associer régulièrement les acteurs afin d'identifier rapidement les données existantes qui n'ont pas encore été collectées ou exploitées par le prestataire. Dans cette étape toujours, la concertation permettra aux acteurs de s'approprier les résultats de l'état des lieux qui seront la base du diagnostic établi par la suite.

2. La mise en œuvre de la concertation : entretiens et réunions

L'animateur du SAGE est le pilote des entretiens et des réunions qui seront effectués : responsable de la logistique, du programme et de la diffusion des documents relatifs à toute réunion. Toutefois, certaines réunions ou entretiens pourront, d'un commun accord entre l'animateur et le candidat, être entièrement confiées au prestataire. Compte-tenu du grand nombre d'acteurs impliqués (la concertation ne se limite pas aux membres de la CLE) le prestataire sera chargé d'assister la cellule d'animation du SAGE dans l'organisation de la concertation. Ainsi, pour chaque réunion organisée et selon l'avancement de ses travaux, il proposera des points à mettre à l'ordre du jour, les objectifs de ces points, l'organisation de la réunion pour les aborder (intervenants, temps de discussion, ...) et les

personnes à inviter le cas échéant. Il élaborera les supports de présentation relatifs aux parties le concernant. Ceux-ci devront être, clairs et pédagogiques (cartes, graphiques, photos), pour exposer les informations techniques et les sujets de discussion. Il prendra part à la rédaction des comptes-rendus, pour les parties le concernant.

De plus, pour chacune des réunions, le prestataire aura un rôle fondamental à jouer en tant qu'expert participant aux échanges et à la médiation.

En tenant compte des délais imposés pour la réalisation de cette phase (Cf. Chapitre VI.A.), le prestataire prévoira d'organiser, d'animer et/ou de participer aux réunions suivantes :

- Une vingtaine d'entretiens avec les acteurs du territoire pour recueillir notamment leurs connaissances, leur approche des différentes thématiques du SAGE, leur appréciation des enjeux ainsi que leurs attentes. Le cas échéant, le prestataire collectera des données en complément des éléments portés à la connaissance du SAGE (précisés en Annexe 2). Parmi les acteurs qui pourront être rencontrés figurent en particulier :
 - Les collectivités territoriales (départements, syndicats, communautés d'agglomération...),
 - Les organismes publics (notamment l'Agence de l'eau, l'IIBRBS...),
 - Les organismes d'Etat (notamment la DRIEE Ile-de-France, la DRIEA Ile-de-France, VNF, l'ONEMA, etc.),
 - Les associations,
 - Les usagers,
 - Autres

Le prestataire accompagnera l'animateur du SAGE à ces entretiens. Il élaborera leur trame (en accord avec l'animateur) et rédigera une note de synthèse des informations recueillies à leur issue. Des réunions collectives pourront être organisées notamment pour les services de l'Etat.

- 2 réunions du Bureau de la CLE,
- 1 CLE,
- Une réunion de prise de contact avec les présidents des commissions thématiques,
- Au moins 2 sessions avec chacune des 4 commissions thématiques. Le prestataire présentera à ces groupes de travail l'avancement de l'état des lieux du territoire, notamment les manques identifiés et les résultats obtenus, en veillant bien à analyser et présenter chaque thématique à l'échelle globale du périmètre SAGE. Ces commissions seront aussi l'occasion d'apporter des compléments de connaissances au prestataire.

Le prestataire adaptera l'équipe proposée à chacune des réunions, selon les besoins et le programme retenu (débats, présentation d'informations techniques...). Le tandem animateur du SAGE – bureau d'étude prendra en charge l'animation de la réunion, s'assurera que les objectifs définis sont atteints et que l'état des lieux est construit de façon partagée.

Il est important de préciser que le prestataire devra justifier de bonnes aptitudes à l'animation de réunions et d'un niveau d'expertise technique satisfaisant pour disposer de l'objectivité et du recul nécessaires à l'animation des échanges et à l'analyse des données.

D. Détail des rendus à réaliser dans le cadre de cette phase

La remise du rapport d'état des lieux au SMV s'échelonne tout au long de la phase d'état des lieux et de l'avancement des travaux du prestataire. Ainsi, seront élaborés :

- Un **rapport intermédiaire** : à l'issue d'un premier travail de synthèse et d'analyse des données et de la première séquence de réunions avec les commissions thématiques ;
- Un **rapport provisoire** : remis au SMV avant présentation au Bureau puis à la CLE pour validation ;
- Un **rapport final** : suite aux remarques et demandes de corrections formulées en Bureau et en CLE.

De manière plus générale, les rendus à remettre par le prestataire à l'issue de cette phase sont les suivants :

- un rapport final complet de l'état des lieux (qui aura été précédé des rapports intermédiaire puis provisoire) ;
- des cartes synthétiques par thème (voir notamment la Circulaire du 21/04/08 et son annexe II + Fiche n°2 du Guide méthodologique de juillet 2008) et toute carte pertinente pour la compréhension de l'état des lieux et des enjeux ;
- les couches SIG ;
- une note de synthèse pour chaque entretien réalisé ;
- les diaporamas présentés en réunions ;
- une note de proposition pour chaque étude complémentaire (cf III.B.) ;
- le cas échéant, une note détaillée de la mission à réaliser pour les études complémentaires retenues par la CLE **soit une base précise du C.C.T.P.** ;
- les fiches synthétiques et/ou tableaux et bases de données réalisés dans le cadre de cette phase.

IV. DETAIL DE LA PRESTATION A REALISER EN PHASE 2 : « DIAGNOSTIC »

A. CONTENU DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC

Le diagnostic a pour objectif l'**identification** et la **formulation des enjeux du territoire**, en validant les enjeux pressentis et en identifiant éventuellement des enjeux supplémentaires suite à l'état des lieux effectué.

Il s'appuie directement sur la synthèse des informations recueillies lors de l'état des lieux ainsi que sur les avis, commentaires, ressentis et recommandations émis par les acteurs du territoire.

Les retours d'expérience de SAGE en fin d'élaboration insistent sur l'importance de la précision de cette étude de diagnostic, afin de disposer d'une base fiable ne pouvant être remise en question lors des discussions sur les dispositions retenues pour le SAGE.

Le prestataire effectuera dans un premier temps un travail d'analyse fine de l'état des lieux. Il décrira pour chaque thématique les points positifs et les points négatifs au regard notamment des objectifs qualitatifs fixés par la DCE et plus largement par la réglementation (état des continuités écologiques, limitation de l'imperméabilisation des sols, maîtrise des rejets au milieu, etc.).

Dans un deuxième temps, le travail d'analyse portera sur la localisation territoriale des enjeux et leur degré d'importance.

Le diagnostic doit ensuite permettre, dans un troisième temps, d'analyser de façon plus globale les enjeux du territoire concernant la bonne gestion de la ressource en eau et des milieux : les relations usages/milieux, les relations usages/usages, la satisfaction des usages, les contraintes par usage et par milieu ainsi que les dynamiques des différents acteurs, leur ressenti vis-à-vis des enjeux ou des démarches à engager, les opportunités d'action, les motivations, et les éventuels obstacles.

Il mettra en évidence les convergences et les divergences des acteurs et des démarches engagées en fonction des objectifs visés, les conflits existants ou potentiels. Le prestataire pourra notamment structurer son analyse autour des relations usages/milieux suivantes :

- Etat qualitatif des eaux / rejets ;
- Etat quantitatif des eaux / prélèvements ;
- Etat physique des milieux aquatiques et humides/ aménagements et artificialisation des sols et des abords de cours d'eau ;
- Risques / occupation du sol et gestion.

Pour chaque thème de diagnostic, le prestataire fournira une analyse sur :

- Les démarches engagées, les moyens et outils mis en place actuellement et leur pertinence/efficacité vis-à-vis de l'atteinte des objectifs fixés, de la résolution des problèmes,...
- Ce qu'il manque pour atteindre les objectifs ou mettre en place des actions qui vont y contribuer (connaissance, gouvernance, ...).

Les spécificités des rivières conditionneront la nature des réflexions à mener par le prestataire dans le cadre du diagnostic. En effet, le prestataire devra tenir compte notamment de l'objectif d'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau du bassin et définir ce que cet objectif nécessite vis-à-vis de la rivière, des aménagements et des usages associés, les éléments de réponse déjà connus aujourd'hui sur ce qu'il faut faire pour atteindre cet objectif et les réflexions à engager à l'avenir.

Le prestataire doit garder en mémoire, lors de la réalisation du diagnostic, que la vocation du SAGE est de définir des orientations stratégiques de la gestion de l'eau du territoire, ceci devant se traduire en objectifs opérationnels (dans le PAGD et le Règlement) pour que la mise en œuvre soit effective. Cet aspect sera développé dans la phase suivante des tendances et des scénarios. **Le prestataire devra assurer une véritable continuité dans les réflexions entre la phase de diagnostic et celle des tendances et des scénarios.**

B. REUNIONS DE TRAVAIL A REALISER

3. Les objectifs de la concertation

Dans le diagnostic, la concertation favorisera le dialogue entre les acteurs pour identifier les enjeux et les hiérarchiser. Les points de blocage ou les conflits pourront ainsi être identifiés et présentés (les consensus seront retenus lors du choix de la stratégie, cf chapitre V.A.3.). Le cas échéant, elle abordera dès ce stade les actions à mener, les moyens à mobiliser et l'implication des acteurs. Comme pour l'état des lieux, la concertation permettra aux acteurs de construire, de s'approprier et de partager le diagnostic.

4. La mise en œuvre de la concertation

Comme pour la phase d'état des lieux (cf III.C.2.), l'animateur du SAGE est le pilote de la concertation mais sera assisté, dans différentes mesures, par le prestataire.

En tenant compte des délais imposés pour la réalisation de cette phase (Cf. Chapitre VI.A.), le prestataire prévoira d'organiser, d'animer et/ou de participer aux réunions suivantes :

- 2 réunions du Bureau de la CLE,
- 1 CLE,
- 1 session avec chacune des 4 commissions thématiques. Le prestataire présentera à ces groupes de travail l'avancement du diagnostic, les points problématiques, de questionnement ou de conflit mis en évidence à l'échelle du SAGE. Ces commissions seront aussi l'occasion de confronter les avis des acteurs impliqués.

Le prestataire adaptera l'équipe proposée à chacune des réunions, selon les besoins et le programme retenu (débat, présentation d'informations techniques...). Le tandem animateur du SAGE – bureau d'étude prendra en charge l'animation de la réunion, s'assurera que les objectifs définis sont atteints et que le diagnostic est construit de façon partagée.

C. DETAIL DES RENDUS A REALISER DANS LE CADRE DE CETTE PHASE

La remise du rapport de diagnostic au SMV s'échelonne tout au long de la phase de diagnostic et de l'avancement des travaux du prestataire. Ainsi, seront élaborés :

- Un **rapport intermédiaire** : à remettre avant présentation du diagnostic aux commissions thématiques ;
- Un **rapport provisoire** : remis au SMV avant présentation au Bureau puis à la CLE pour validation ;
- Un **rapport final** : suite aux remarques et demandes de corrections formulées en Bureau et en CLE.

De manière plus générale, les rendus à remettre par le prestataire à l'issue de cette phase sont les suivants :

- un rapport final complet du diagnostic (qui aura été précédé des rapports intermédiaire puis provisoire),
- des cartes synthétiques par thème (voir notamment la Circulaire du 21/04/08 et son annexe II + Fiche n°2 du Guide méthodologique de juillet 2008) et toute carte pertinente pour la compréhension du diagnostic et des enjeux,
- une synthèse de l'état des lieux et du diagnostic de 10 pages maximum,
- les diaporamas présentés en réunions,
- les couches SIG,
- les tableaux et bases de données réalisés dans le cadre de cette phase.

V. DETAIL DE LA PRESTATION A REALISER EN PHASE 3 : « TENDANCES ET SCENARIOS »

A. CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PHASE « TENDANCES ET SCENARIOS »

Cette séquence prospective est essentielle dans la procédure d'élaboration du SAGE puisqu'elle devra permettre à la CLE de déterminer sa stratégie future. Au cours de cette séquence les acteurs auront à s'exprimer sur l'avenir du bassin versant.

1. Etape 1 : Analyse des tendances

a. Objectif de l'étape 1

L'objectif de cette étape est de se projeter dans le futur, à 10 ans et plus, en estimant les tendances d'évolution des usages de l'eau, de leur impact sur les milieux aquatiques et ce, en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées (déclinaison locale du programme de mesures du SDAGE Seine-Normandie notamment).

Les grandes tendances actuelles ainsi projetées permettront de décrire l'état probable de la ressource et des milieux aquatiques à l'échéance 2021 de la DCE, et ainsi d'estimer le risque de non atteinte des objectifs des masses d'eau du territoire fixés dans le SDAGE 2010-2015.

Elles devront « mettre en scène » par des projections les enjeux majeurs de la gestion de l'eau du territoire et notamment ceux liés à l'aménagement du territoire : assainissement, alimentation en eau potable, gestion des ruissellements et inondations.

Cette première étape est construite en 2 temps :

- Un temps technique de construction d'un scénario tendanciel sur le territoire ;
- Un temps de présentation de ce scénario à la CLE comme outil de débat sur les ambitions du futur SAGE.

b. Construction du scénario tendanciel

De manière opérationnelle, il est demandé au prestataire de suivre la méthodologie du scénario tendanciel de la DCE. Ainsi, il s'agira d'estimer les évolutions potentielles des thématiques ayant une influence sur la ressource en eau et les milieux aquatiques du territoire du SAGE à l'horizon 2021 en termes :

- de démographie,
- d'activités économiques en présence,
- de mise en œuvre de grands projets d'aménagement sur le territoire,
- d'impacts des évolutions climatiques sur les ressources, s'il est jugé significatif et en fonction de la connaissance actuelle,

- de mise en œuvre des politiques engagées dans le cadre de la gestion équilibrée de la ressource en eau,
- etc.

Pour ce faire, le prestataire :

- Cherchera et analysera les données disponibles (ex : données de l'INSEE pour la démographie, ...)
- Consultera les documents d'aménagements structurants le territoire à moyen ou long terme (ex : le SDRIF et les SCOT, ...)
- Consultera toutes les sources de données accessibles sur les projets d'aménagements du territoire (ex : projet de métro automatique inter-banlieues, projet stratégique 2010-2015 de Ports de Paris...)
- Consultera le SDAGE 2010-2015, son programme de mesures et ses déclinaisons territoriales,
- Tiendra compte des évolutions de la gouvernance locale, du fait notamment de la réforme des collectivités territoriales qui commencera à se dessiner concrètement au moment de l'étude,
- Réalisera **une trentaine d'enquêtes** auprès des principaux acteurs du territoire pour affiner l'étude des tendances.

Un grand nombre d'acteurs auront été rencontrés et la plupart des documents et des informations auront été analysés lors de la phase d'état des lieux-diagnostic. Dans un souci d'efficacité, le prestataire s'appuiera sur ce travail préalable qu'il complètera sur un plan plus politique et stratégique.

A partir de cette phase de détermination des évolutions futures, les changements probables de l'état des milieux aquatiques seront estimés.

Le présent cahier des charges fixe les objectifs à atteindre et les pistes d'analyse obligatoires. Il est attendu que le prestataire propose une méthodologie complète pour la construction du scénario tendanciel à l'échelle du bassin Marne Confluence dans sa proposition commerciale.

c. Présentation du scénario tendanciel à la CLE et débat sur les ambitions potentielles du futur SAGE.

Le scénario tendanciel conduit à représenter dans un futur à moyen terme, l'état du milieu sans la plus value du SAGE. Il apparaît donc important qu'il soit présenté à la CLE afin que celle-ci discute de l'ambition et des éléments de stratégie pour le SAGE. Cette phase n'est pas décisionnelle, du fait de sa position en amont par rapport à la phase du choix de la stratégie du SAGE, mais il s'agira pour la CLE de prendre en compte les éléments du débat sur les enjeux majeurs concernant la gestion de l'eau du territoire.

L'objectif de ce débat sera pour la CLE de :

- Prendre en compte, si celui-ci est avéré par l'étude du scénario tendanciel, le risque de non atteinte des objectifs du SDAGE Seine-Normandie sur les masses d'eau du territoire. Cette partie concerne la gestion des pollutions ponctuelles et des pollutions diffuses, mais également l'hydromorphologie des rivières.
- De définir les réajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs cités ci-dessus.
- De discuter de l'ambition supplémentaire du SAGE pour les autres thématiques de la gestion de l'eau, comme la gestion des eaux de ruissellement et la reconquête de l'écologie des berges...

La présentation du scénario tendanciel aux commissions thématiques, au Bureau et à la CLE sera assurée par le prestataire. Il validera tout d'abord les hypothèses formulées pour le scénario tendanciel en Bureau. Les éléments issus de la construction du scénario tendanciel seront alors présentés en commissions thématiques et à la CLE.

Ces présentations devront aboutir à une première discussion sur les différentes options que la CLE pourrait prendre pour construire sa stratégie et donc sur la méthode à employer pour bâtir les scénarios alternatifs (voir étape 2).

Le prestataire devra présenter des compétences en termes d'animation et de conduite de débat.

2. Etape 2 : Elaboration de scénarios contrastés

a. Objectif de l'étape 2

L'objectif de la 2^{ème} étape est la construction de scénarios alternatifs au scénario tendanciel (ou « scénario sans SAGE »). Ces scénarios seront des outils d'aide à la décision de la CLE lors de l'étape 3 (choix de la stratégie du SAGE). Ces scénarios seront définis selon les orientations prises par la CLE lors des débats de la réunion de présentation du scénario tendanciel (cf. étape 1, partie C).

b. Construction des scénarios alternatifs au scénario tendanciel

Le prestataire construira les scénarios alternatifs avec une approche thématique et technico-économique : les variantes reposeront sur le programme d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs sur les masses d'eau à partir des différents niveaux d'ambition discutés en étape 1 par la CLE selon les thématiques traitées.

Il est rappelé ici que le SAGE se doit de viser les objectifs définis par le SDAGE au niveau de chaque masse d'eau. Sur certains tronçons de masse d'eau, et certaines thématiques (gestion des pollutions, hydromorphologie des rivières), la CLE pourra éventuellement se fixer des ambitions sectorielles renforcées. Ainsi les scénarios alternatifs au scénario tendanciel doivent se distinguer ici par des moyens différents d'atteindre, à minima, les objectifs du SDAGE. Par exemple, concernant la gestion des pollutions, un scénario plus emprunt de mesures préventives sera comparé à un autre marqué par des mesures curatives.

Pour les autres thématiques qui pourraient être ciblées (gestion des ruissellements, écologie des berges, inondation...), la CLE pourra étudier des scénarios alternatifs présentant des niveaux d'objectifs croissants.

Pour chaque thématique, le prestataire évaluera les moyens économiques et financiers (analyse économique) nécessaires pour atteindre les objectifs retenus. Il identifiera les contributions de chaque acteur et mènera une analyse de faisabilité pour la mise en œuvre de chaque scénario (délais, faisabilité technique et efficacité : approches coûts / bénéfices) en intégrant les actions réglementaires. Il tiendra compte de la réorganisation des maîtrises d'ouvrages et de leur influence en termes de gouvernance locale, de moyens, etc.

Pour éclairer la CLE pour son choix concernant la stratégie du futur SAGE, le prestataire assurera une restitution des scénarios :

- Une restitution schématique par grands enjeux en termes de flux financiers et de faisabilité,
- Une restitution cartographique en termes de conséquences pour les milieux aquatiques (gains attendus).

Le présent cahier des charges fixe les objectifs à atteindre et les pistes d'analyse obligatoires. Il est attendu que le prestataire propose une méthodologie complète pour la construction des scénarios alternatifs.

3. Etape 3 : Choix de la stratégie

a. Objectif de l'étape 3

L'objectif de la 3^{ème} étape est la présentation et la mise en débat des scénarios alternatifs au sein de la CLE afin que celle-ci définisse les objectifs du SAGE et les moyens d'y parvenir, c'est-à-dire choisisse sa stratégie.

Cette phase de travail relève d'une compétence en termes d'animation et de capacité à faire émerger des accords au sein d'un groupe.

b. Conduite des débats de la CLE sur sa stratégie

La présentation des scénarios alternatifs à la CLE sera assurée par le prestataire, ainsi que la conduite des débats sur les éléments de la stratégie du SAGE.

Au préalable les scénarios seront présentés en commissions thématiques afin de recueillir les avis. De la synthèse des débats et leur analyse, le prestataire mettra en évidence les éléments de convergence et de divergence. Les scénarios seront alors ajustés puis validés par le Bureau. Les résultats de cette concertation permettront de faire des propositions pour conduire un ultime débat en CLE.

c. Rédaction de la stratégie de la CLE et présentation synthétique pour discussion et validation en CLE.

La stratégie retenue devra au final :

- être déclinée en objectifs, eux-mêmes traduits en indicateurs évaluables ;
- distinguer ce qui repose sur des dispositions déclinables en lignes d'actions à renforcer ou à mettre en place, et ce qui repose sur l'édiction de règles et sur la mise en place d'outils d'applications réglementaires ou contractuels (zonages, procédures, collaboration inter-collectivités et administration-collectivité, articulation avec les SCOT, les PLU, etc.) ;
- être déclinée dans ses implications organisationnelles notamment en termes de maîtrises d'ouvrage des programmes, de responsabilité et de portage des actions à mettre en œuvre,
- être évaluée dans ses coûts, leur répartition et leurs possibilités de récupération.

La rédaction du rapport de la phase des tendances et des scénarios devra être structurée de façon à faciliter la reprise des orientations stratégiques et des objectifs de la CLE dans le PAGD et le Règlement (dont la rédaction fera l'objet d'un autre marché).

B. REUNIONS DE TRAVAIL A REALISER

Comme pour les phases d'état des lieux (cf III.C.2.) et de diagnostic (cf IV.B.2.), l'animateur du SAGE est le pilote de la concertation mais sera assisté par le prestataire. Le rôle du prestataire dans cette phase est d'autant plus important que les résultats à attendre relèvent grandement de la qualité des débats et des échanges menés en cours de réunions.

Le calendrier de réunions sera calé le plus précisément possible au démarrage de la prestation. Il comprendra les réunions suivantes :

- 1 réunion de présentation des scénarios aux élus du bassin (une soixantaine sur le territoire),
- 5 réunions avec le Bureau,
- 3 réunions de CLE (point à chaque étape avant de passer à la suivante),
- Au moins 3 sessions de réunions avec les 4 commissions thématiques.

Il pourra être demandé des réunions complémentaires en fonction de l'avancée du projet et de la complexité des enjeux.

Pour mener à bien ce travail, le prestataire devra proposer une équipe pluridisciplinaire ayant des compétences et des références dans les domaines suivants :

- gestion de l'eau, analyse socio-économique, économie de l'environnement, développement territorial, politiques publiques, approche patrimoniale, prospective, mais aussi techniques (assainissement, aménagement, milieux naturels, etc.) : afin de traduire les enjeux du territoire, de proposer et d'évaluer techniquement, socio-économiquement et environnementalement un scénario tendanciel, des variantes, et une traduction du choix stratégique en objectifs précis dotés d'indicateurs d'évaluation pertinents.
- analyse des jeux d'acteurs et animation : afin d'approcher et de comprendre le jeu d'acteurs en place, d'animer les débats au sein des commissions avec le savoir-faire nécessaire à l'expression des points de vue et leur traduction constructive. En effet, la concertation implique de nombreux acteurs aux intérêts divergents mais devant définir un projet commun de gestion de la ressource en eau sur le territoire du SAGE Marne Confluence.
- L'élaboration de documents et de présentations claires et pédagogiques : afin de traduire les propositions de scénarios de façon intelligible et accessible par tous les acteurs associés au sein de la CLE (tant pour les restitutions orales qu'écrites). Un effort de vulgarisation et de pédagogie devra être réalisé (éditions de documents simples, clairs et synthétiques) pour que tous les acteurs acquièrent un même niveau de compréhension.

C. DETAIL DES RENDUS A REALISER DANS LE CADRE DE CETTE PHASE

La remise du rapport de la phase « tendances et scénarios » au SMV s'échelonnera tout au long de cette phase et de l'avancement des travaux du prestataire. Ainsi, seront élaborés :

- Un **rapport intermédiaire** pour l'étape des tendances : à remettre avant présentation du diagnostic aux commissions thématiques ;
- Un **rapport provisoire** à l'issue de l'étape des tendances : remis au SMV avant présentation au Bureau puis à la CLE pour validation de cette étape ;
- Un **rapport intermédiaire** pour l'étape de définition des scénarios : à remettre avant présentation des différents scénarios aux commissions thématiques ;
- Un **rapport provisoire** à l'issue de l'étape de définition des scénarios : remis au SMV avant présentation au Bureau puis à la CLE pour validation de cette étape ;
- Un **rapport provisoire** de l'étape du choix de la stratégie : remis au SMV à l'issue de la mise en débat des scénarios ;
- Un **rapport final** : suite aux remarques et demandes de corrections formulées lors des ultimes réunions du Bureau et de la CLE.

De manière plus générale, les rendus à remettre par le prestataire à l'issue de cette phase sont les suivants :

- un rapport final complet de la phase « tendances et scénarios » (qui aura été précédé de rapports intermédiaires et provisoires),
- des cartes synthétiques par thème et toute carte pertinente pour la compréhension des tendances et des scénarios,
- les diaporamas présentés en réunions,
- les couches SIG, tableaux et bases de données réalisés dans le cadre de cette phase
- une synthèse de la phase « tendances et scénarios » de 10 pages maximum.

VI. MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION

A. CALENDRIER DE REALISATION DE LA MISSION

La durée maximale d'exécution du présent marché ne devra pas excéder 27 mois, sachant que le choix de la stratégie par la CLE doit intervenir au plus tard en janvier 2014.

Les délais d'exécution de l'ensemble des phases de l'étude sont définis comme suit :

- **Etat des lieux** estimé à 8 mois (périodes de relecture et de validation comprises) ;
- **Diagnostic** estimé à 7 mois (périodes de relecture et de validation comprises) ;
- **Tendances, scénarios et choix de la stratégie** estimé à 15 mois (périodes de relecture et de validation comprises).

Les différentes phases **devront** avoir des périodes de recouvrement pour permettre la réalisation de la mission dans les 27 mois impartis.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de l'étude devra tenir compte des échéances obligatoires suivantes :

- Date limite de remise des **propositions d'études complémentaires**, dans le cadre de l'état des lieux, avant soumission au Bureau puis à la CLE : **février 2012**
- Date limite de remise des **cahiers des charges des études complémentaires** : **juin 2012**

- Date limite de remise du **rapport provisoire de l'état des lieux** au SMV (hors délai de relecture et validation) pour présentation ultérieure au Bureau puis à la CLE : **avril 2012**
- Date limite de remise du **rapport provisoire du Diagnostic** au SMV (hors délai de relecture et validation) pour présentation ultérieure au Bureau puis à la CLE : **octobre 2012**
- Date limite de remise du **rapport provisoire des scénarios** au SMV (hors délai de relecture et validation) pour présentation ultérieure au Bureau puis à la CLE : **juillet 2013**

Les rapports finaux de chaque phase devront être remis un mois maximum après les demandes de corrections émanant de la CLE.

Le prestataire devra obligatoirement inscrire ses prestations dans ce calendrier, défini de façon à ce que la rédaction des documents du SAGE (PAGD et Règlement) puisse être amorcée fin 2013 – début 2014.

B. REUNIONS DE TRAVAIL A REALISER

Le tableau ci-dessous rappelle les réunions à réaliser, par phase, sur l'ensemble de la durée de la prestation :

Phase	Nombre de réunions/entretiens/enquêtes					
	Entretiens / Enquêtes	Commissions thématiques (sessions de 4 réunions)	Bureau	CLE	Présidents des commissions thématiques	Réunion de présentation aux élus
Etat des lieux	20 ^{aine}	2	2	1	1	
Diagnostic		1	2	1		
Tendances et scénarios	30 ^{aine}	3	5	3		1

Comme indiqué précédemment, ces réunions feront l'objet d'une co-animation entre l'animateur du SAGE et le prestataire, qui viendra en appui.

Le prestataire adaptera systématiquement l'équipe proposée au type de réunion, au type de public et selon les thématiques abordées. Le tandem animateur du SAGE – bureau d'étude revêt une importance fondamentale dans le cadre de cette mission.

C. LISTE DES RENDUS

1. Rappel des rendus pour chaque phase

Le tableau ci-dessous rappelle les éléments à remettre au SMV, pour chaque phase du marché :

Phase	Rapport final de la phase	Cartes	Couches SIG, tableaux et base de donnée	Diaporamas de réunions	Autres documents
Etat des lieux	✓	✓	✓	✓	Note de synthèse des entretiens réalisés Note de proposition d'études complémentaires Note détaillée de la mission des études complémentaires sélectionnées
Diagnostic	✓	✓	✓	✓	Synthèse des phases état des lieux - diagnostic
Tendances et scénarios	✓	✓	✓	✓	Synthèse de la phase

Il est rappelé que des rapports intermédiaires et des rapports provisoires sont à produire au fur et à mesure de l'avancement des différentes phases.

Tout au long de l'étude, le prestataire s'attachera également à produire un **rapport hebdomadaire** qui sera envoyé à l'animateur du SAGE par voie électronique. Ce rapport précisera les acteurs contactés, les documents récupérés, les thématiques analysées et les documents/outils réalisés.

2. Modalités de transmission et de validation des documents

Les rendus finaux des phases 1, 2 et 3 seront systématiquement et définitivement validés par la CLE. Après cette validation, ils seront transmis au SMV sous la forme suivante :

- 5 exemplaires papier dont 1 non relié et reproductible,
- 1 exemplaire sur support informatique dans un format classique (Excel, Word, Power Point, etc... ou équivalent et compatible) et modifiable,
- 1 exemplaire sur support informatique au format pdf.

Le prestataire transmettra ces documents sur CD ROM au SMV.

Pour chacune des réunions prévues, hors entretiens (cf. Chapitre VI.B.), les documents seront transmis à l'animateur du SAGE, pour examen, au plus tard 3 semaines avant la date des réunions. Ces documents seront, si nécessaire, corrigés par le prestataire dans un délai d'une semaine pour être joints aux convocations. Le prestataire élaborera également un diaporama de présentation sur la base du rapport validé par le SMV. Les supports de réunion (diaporamas, autres documents) seront remis pour examen à la cellule d'animation sous format numérique une semaine avant les réunions.

3. Base de données, cartographie et documents graphiques

Le prestataire construira une base de données associée à un SIG dans laquelle il archivera les données brutes, couches SIG et autres informations qu'il aura recueillies au

cours de l'étude. Cette base de données constituera un outil de connaissance du SAGE, géré par le SMV dans la suite de l'élaboration et dans sa mise en œuvre.

Le prestataire exploitera les couches SIG disponibles auprès des acteurs locaux (notamment la DRIEE-IdF, l'Agence de l'Eau, les Conseil généraux, le SMV, etc.) afin de les exploiter dans le cadre des différentes phases de l'étude.

Le prestataire fournira des couches de données au format ".Shp" et des cartes au format ".Mxd" compatibles avec le logiciel Arcgis. Il convertira les données qui lui seront fournies dans d'autres formats, notamment en ".Tab".

Dans le cadre de sa mission, le prestataire définira :

- la structure de la base de données (tables, champs, découpage en secteurs, ...),
- les données brutes à intégrer de façon prioritaire pour qu'elles soient exploitées dans l'état des lieux du SAGE notamment.

Il rencontrera le SMV rapidement pour discuter de la pertinence de ses choix et du mode d'exploitation des données brutes par le prestataire de façon à ce que les outils et données produits soient exploitables également par le SMV.

Les cartes seront réalisées au format A4 ou A3 et à une échelle adaptée au thème traité. Elles seront soit intégrées directement aux rapports soit regroupées dans un atlas cartographique. Le prestataire réalisera notamment des cartes de zonage pour illustrer la répartition des pressions au sein du périmètre du SAGE.

Les cartes et schémas de synthèse produits devront être lisibles pour permettre une reproduction en noir et blanc.

VII. ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté de périmètre et arrêtés de composition de la CLE

Annexe 2 : Liste des données et études portées à la connaissance du SAGE par les acteurs locaux

Annexe 3 : Liste des données et études portées à la connaissance du SAGE par les services de l'Etat + note d'enjeux

Annexe 4 : Calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE

Annexe 5 : Carte des intercommunalités présentes sur le territoire du SAGE

Annexe 6 : Site du SMV : libre consultation de l'étude préliminaire et du Schéma directeur Marne Vive notamment.

Annexe 7 : Site du SAGE Marne Confluence sur Gest'eau : accès aux comptes-rendus de réunions (CLE, Bureau, Commissions thématiques)